Compte-rendu d'activité de la Commission Technique Codep 26 07 saison 2020 - 2021

Mesdames, Messieurs,

La saison 2020 - 2021 a été, comme la précédente, compliquée compte-tenu de la pandémie et des différents confinements qui ont interrompu l'activité. Nous ferons le point sur les différentes activités qui ont pu être réalisées durant la saison écoulée et les projections envisageables sur la saison 2021-2022.

AGENDA DU COMPTE-RENDU :

I. La saison 2020 - 2021
1) La formation Initiateur de Club
2) La Formation MF1
3) La Formation MF2
4) La Saison TIV et les recyclages

II. La saison 2021 – 2022
1) La Formation Initiateur de Club
2) La formation Guide de palanquée
3) La Formation Complémentaire 6-20 m (Ex UC10)
4) La formation MF1
5) La Formation MF2
6) La commission technique

I. La saison 2020 – 2021

1) La saison initiateur Club

Le stage Initial de Valence :

- Support par le club CYPREA,
- 14 stagiaires représentant 6 clubs, dont un club de Saint Marcellin (Isère),
- Une Journée de pédagogie en salle (Maison des Bénévoles),
- Deux soirées de pédagogie dans l'enceinte de la piscine du Polygone.

Examen Initiateur club (mars 2021) :

- Annulé pour cause de pandémie

La Formation Guide de Palanquée :

- Du fait de l'absence de demandes suffisantes il n'y a pas eu de formation réalisée,

- En octobre 2020 nous avons pu finaliser la session 2019-2020 à Juan les Pins, examen conjoint avec le Codep 38, qui a permis de certifier 2 GP : Daphné CHESNAIS et Nicolas FLEURY du COELACANTHE,
- Participation de 3 stagiaires MF1 du Codep.

2) La formation MF1

- Il n'y a pas eu de stage initial réalisé (seul 2 demandes),
- Stage initial réalisé en distanciel lors du stage du Codep 38,
- Pas de formation pratique en l'absence de sortie technique,
- Séances « de pédagogie en salle », lors de session Zoom une à deux par fois semaine.

Merci aux E4 et stagiaires MF2 pour leur aide : Yann CONROUX, Patrice ORTEGA, Aldo CHALOINE (74), Christian CLAVEL (74) Yves LE RUMEUR (26-07).

- Séances en milieu Naturel à Annecy durant les mois de juin, juillet, Aout.

Merci à Christian CLAVEL (74) et Aldo CHALOINE (74) qui les ont encadrés.

- Le Codep compte un nouveau MF1 : Laurent VIGNE stage Final avec la CTR Corse (merci à Francis CAMUS qui nous a montré le chemin).

3) La formation MF2

- Stage initial organisé par la CTR en janvier 2021
- 2 stagiaires du Codep 26-07
- Séances de pédagogie dans le cadre de la CTR
- Peu de stagiaires MF1 au sein du codep pour travailler en situation
- Nécéssité de faire appel à des ressources extérieures

4) Le Bilan TIV (Fabrice BURTHERET)

- Les présidents de clubs doivent mettre à jour sur le site fédéral le tableau des TIV actifs de leurs clubs,

<u>Formation initiale de Technicien TIV :</u>

- 13-14 février Valence : 4 nouveaux TIV (3 clubs)

<u>Formation initiale prévue :</u>

- 22 et 23 janvier 2022

<u>Formation de recyclage ou de réactivation :</u>

- Tous les TIV formés avant le 31-12-2016, non recyclés avant le 31-12-2021 ne seront plus habilités,
- Tous les TIV formés à partir du 01-01-2017 sont habilités à exercer pour 5 ans et devront se recycler avant le 31-12-2022,
- Un seul recyclage a pu être réalisé lors de la formation initiale du 13 février, représentant 7 clubs.

Recyclage prévus pour la saison 2021-2022 :

- Le 13 novembre 2021 à Montélimar,
- Le 04 décembre 2021 à valence,
- Le samedi 23 janvier 2022 (lieu à définir).

II. La saison 2021-2022

- Départ de deux E4 du comité,

- Maintien de « la notion d'effectif minimal de départ » pour la réalisation de stages de formation (différentes des effectifs pour réaliser les examens validant) :
  - *Initial initiateur* : 10 stagiaires
  - *Formation GP* : 8 stagiaires
  - *Stage Initial MF1* : 6 stagiaires

1) Le stage initial de la formation Initiateur de Club

Responsable de Formation : Thierry GONTHIER

Informations :

- Dates :
  - Samedi 09 octobre 2021 maison des Bénévoles du sport de Valence,
  - Lundi 11 et 18 octobre Local du Cypréa et piscine du Polygone de Valence,

- Neuf stagiaires préinscrits à ce jour,
- Examen est prévu soit le samedi 05 soit le 12 mars 2022,
- L'Aquaclub de Cruas serait disponible,

- Il faut commencer à réfléchir pour l'année 2023.

2) La formation Guide de palanquée

- Actuellement seul trois stagiaires de pré positionnés :
  - 1 PCC
  - 2 CVP
- Il n'est pas prévu de ce fait d'organiser une formation au sein du Codep,
- Il est proposé aux stagiaires de se rapprocher des Codep 38 et 69 qui mettent en place cette formation,

- Le coût des sorties techniques avec un effectif faible devient trop élevé.

3) La Formation Complémentaire 6-20 m (Ex UC10)

- Le stage doit être déclaré en CTR 1 mois avant le stage. La CTR désigne le directeur de stage (E4).

- La durée globale est de 14 heures de formation dont au moins 7 heures de formation théorique et au moins 4 plongées en milieu naturel dans l'espace 15-20 m (encadré par un E3 TSI au minimum).

- Il y a 6 stagiaires préinscrits, le stage sera programmé au printemps en fonction des disponibilités des moniteurs et des stagiaires.

4) La formation MF1

- Le Codep 26-07 n'organisera pas de stage initial MF1 pour la saison 2021-2022,

- Le Codep 69 propose un stage :
    - Le 23-24 octobre,
    - Le 07-08 novembre,
    - Le 11 novembre 2021.

- Le Codep 38 propose un stage :
    - Le 05-06-07 novembre,
    - Le 20-21 novembre.

- S'il y a une demande de soutien de la part des stagiaires MF1 en cours de formation, un support sera organisé.

5) La formation MF2

- Discussion en cours pour les aider dans leur formation

6) La commission technique

Enfin un mot sur le mode de fonctionnement de la commission technique :

- Des listes de diffusion sont utilisés pour les mails, il se peut que certains courriers atterrissent dans les dossiers Spams. En cas de doute écrivez à l'adresse :
  yvesleru.plongee@gmail.com

- En ce qui concerne le choix des moniteurs participants aux activités de la CTD, ils sont choisis :
    - En fonction du profil des stagiaires :
        - Si GP E3 minimum,
        - Si SF1 E4 minimum,
        - Si SF2 IR minimum,

- 1 encadrant pour 2 stagiaires.

- Quels moniteurs :
  - Ceux référencés auprès de la commission technique et avec lesquels nous avons déjà travaillé.
  - Ceux de mon carnet d'adresse,
  - Parce que nous avons la même façon de voir les choses,

- Le cas particulier des moniteurs E4 :
  - En fonction de leur disponibilité,
  - Au sein de la CTR,
  - Pour sortir les stagiaires d'une façon de faire unique,
  - J'en assume la responsabilité

- Le cas particulier des jury d'examen :
  - Pour les examens qui se font par délégation de la CTR,
  - La présidente de la CTR désigne le président du jury et nomme le délégué CTR.

Fin du compte-rendu

23/09/2021
Yves LE RUMEUR